

FORMULAIRE MEMBRE DU CLUB DES COACHS

Imprimer ce formulaire

Pour devenir membre :

- 1. Imprimez et remplissez toutes les rubriques de ce formulaire**
- 2. Signez la Charte CIFCEA**
- 3. Envoyez le tout, accompagné du justificatif de votre enregistrement, par courrier postal ou par courriel (e-mail)**

Quelque soit notre décision, votre candidature sera traitée à réception et fera l'objet d'une réponse écrite. A cette occasion, les candidats sélectionnés seront informés de leur rémunération.

ATTENTION ! Les demandes incomplètes ou sans justificatif d'enregistrement de votre société ne pourront pas être prises en considération.

NOM	Prénom	
Rue		
Complément d'adresse		
Code postal	Ville	Pays
Tél.	GSM	
NOM DE VOTRE SOCIETE		
Coordonnées complètes		
Tél.	Fax	GSM
N° d'enregistrement de votre société (registre du commerce, etc.) :		
(Joignez obligatoirement un justificatif)		

Quelles sont vos disponibilités en nombre de jours ?

Disponibilités hebdomadaires :

Disponibilités mensuelles :

Disponibilités annuelles :

Quels jours de la semaine y compris le week-end sont les mieux adaptés pour vous ? :

Quels sont vos domaines de compétences ?

Ne cochez que les domaines dans lesquelles vous êtes réellement capable d'apporter une prestation de conseil

- La rédaction d'un CV entrepreneur
- Les rendez-vous avec les administrations, banquiers, assureurs, avocats, notaires et autres partenaires
- L'étude de marché
- La recherche de fournisseurs

- L'étude de faisabilité
- La gestion
- La rédaction des documents financiers
- Le business plan
- Le dossier bancaire
- Les supports commerciaux
- L'ingénierie complète d'un projet industriel
- La publicité
- L'implantation d'entreprise
- La forme juridique d'une entreprise
- La gestion de patrimoine
- La fiscalité et les charges sociales nationales ou internationales
- Les méthodes d'organisation administrative

LA CHARTE CIFCEA

Article 1 – CIFCEA est engagé dans une prestation de qualité auprès des créateurs d'entreprises. Qualité de la formation et qualité de l'accompagnement par les membres du Club des Coachs. En conséquence, chaque membre du Club des Coachs s'engage à fournir ses prestations de conseils avec le même esprit de sérieux.

Article 2 – Dans cet esprit et pour garantir à nos créateurs un niveau de qualité constant dans nos prestations, le futur membre accepte de subir un « entretien test » auprès du CIFCEA avant son accréditation définitive en tant que membre.

Article 3 – Dans le respect de la déontologie inhérente au métier de conseil, le membre s'engage à préserver la totale confidentialité des informations dont il aura connaissance sur le dit client et sur CIFCEA. Le non respect de cette confidentialité entraînera automatiquement la rupture du partenariat et le déclenchement éventuel de poursuites en dommages et intérêts.

Article 4 – Avant toute prestation, le membre du Club des Coachs doit avoir préalablement pris connaissance du cours correspondant déjà délivré au créateur. Ce, afin d'apporter au créateur, un conseil cohérent avec la formation initiale.

Article 5 – Les clients présentés au membre sont les clients du Centre International de Formation à la Création d'Entreprise et Accompagnement - le CIFCEA

Article 6 – L'intervention du membre est limitée à la prestation de conseil demandée.

Article 7 – Le CIFCEA facture son client qui le règle à réception de la prestation fournie par le membre.

Article 8 – La rémunération des membres se fait par le CIFCEA à réception de la dite prestation, sur présentation du justificatif signé du client et de son règlement.

Article 9 – Devenir membre n'est pas un contrat de travail ni un engagement contractuel permanent entre le CIFCEA et le membre.

Le CIFCEA propose au membre jugé le mieux positionné en fonction de sa situation géographique et de ses compétences ; des prestations de conseils auprès de ses clients.

Article 10 – Il peut être mis fin à la collaboration entre le CIFCEA et le membre, sans préavis, sans justification et de manière bilatérale.

Signature de l'entrepreneur

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date et lieu

Cachet de la société